

## EXTRAIT N°53/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019**

26 DEC. 2019

<p>Date de la convocation : Le 09 décembre 2019</p> <p><b>Nombre de conseillers municipaux</b> En exercice 33</p> <p><b>En début de séance :</b></p> <p>Présents 10 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 20</p> <p><b>En cours de Séance :</b></p> <p>Présents 13 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 17</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.</p> <p><i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u>s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.</p> <p><i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)</p> <p><i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.</p> <p><i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),</p>
---	--

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES ECOLES**  
**De Chapelle, de Gondeau et Maternelle**

Le Maire expose :

La ville de Saint Joseph a inscrit, dans son programme de réhabilitation des infrastructures municipales, la réalisation d'un ensemble de travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurisation des écoles.

Des investissements significatifs ont déjà été réalisés en matière d'implantation de mobil home, d'étanchéité et de sécurisation qu'il convient de poursuivre eu égard à l'humidité impactant l'état général des bâtiments. Des travaux de peinture, d'étanchéité des toitures, de plomberie et sanitaires deviennent prioritaires.

**Ecoles de :**

- Chapelle (Lise Cartesse)
- Gondeau (Ambroise Palix)
- Maternelle (Jeanne MERTON)

L'opération a été estimée à la somme de 421.616,28 € H.T. et le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
- Travaux de Peinture	152 257,84	- CTM (A.C.T.C 2015-2016)	337 293,02	80 %
- Charpente/Couverture/ Etanchéité (toilettes, Bât administratif, mobil home)	149 515,44	- CACEM (Fonds de concours 2018)	42 161,63	10 %
-Plomberies/Sanitaires/ Carrelage	119 843,00	-Ville (Autofinancement)	42 161,63	10 %
	<b>421 616,28</b>		<b>421 616,28</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

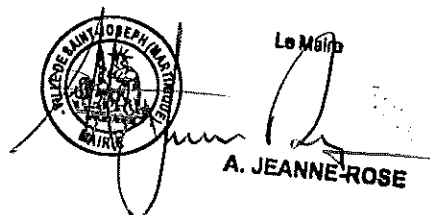
**D'APPROUVER** l'opération de réhabilitation et de mise au norme des écoles de Chapelle, de Gondeau et Maternelle

**D'APPROUVER** le plan de financement correspondant présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

  
 Le Maire  
**A. JEANNE-ROSE**